



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 17 JUIN 2015 À 18 HEURES SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOHANNE LÉGARÉ ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

ADOPTION – BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2015-2016

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

Considérant que ce budget prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de 163 062 067 \$;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 13 619 507 976 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2015-2016;

Considérant que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif soit fixé à 0,25269 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Considérant la recommandation du Comité de vérification relative au taux de la taxe scolaire et au budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

C.C.-14-15-199 Madame Johanne Légaré propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016 prévoyant des revenus et des dépenses de 163 062 067 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,25269 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CONFORME

Le secrétaire général,

Pierre Ménard

PM/cv

Gatineau, le 18 juin 2015